

## Deuxième édition de la Semaine de l'épargne salariale

Publié le 19 mars 2018

Du 26 au 30 mars 2018 se tiendra la seconde édition de La semaine de l'épargne salariale. Le Medef est partenaire de cette initiative portée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la Direction générale du Trésor, la Direction générale du Travail et l'Association française de la Gestion Financière (AFG).

La semaine de l'épargne salariale réunit une trentaine d'acteurs intervenant dans ce domaine pour informer salariés et entreprises des dispositifs et des atouts de l'épargne salariale sous toutes ses formes : intéressement, participation, plans d'épargne salariale (PEE et PERCO) et actionnariat salarié. Cette initiative s'articule autour d'un site internet dédié, de plusieurs événements organisés par les partenaires, et des comptes Twitter et LinkedIn de La semaine de l'épargne salariale.

La participation du Medef repose sur une conviction : à l'heure de mutations économiques et sociales profondes, associer les salariés à la performance de l'entreprise constitue un puissant facteur de réussite. L'épargne salariale fédère les salariés et l'entreprise autour d'intérêts communs, et partage entre toutes les parties les fruits de ce travail collectif. C'est parce qu'elle orchestre le partage de la valeur créée dans l'entreprise que l'épargne salariale représente un levier d'action extrêmement efficace : amélioration du pouvoir d'achat, constitution d'une capacité d'épargne, préparation à la retraite, renforcement du dialogue social, meilleure orientation de l'épargne vers le financement des PME et amélioration de la compétitivité des entreprises. ~~Semaine de l'épargne salariale~~

C'est pour cette raison que le Medef s'est depuis longtemps engagé en faveur de la plus large diffusion des dispositifs d'épargne salariale, en particulier dans les TPE et PME. A ce jour, seulement 16,5% des salariés présents dans les entreprises de moins de 50 salariés sont couverts par au moins un dispositif d'épargne salariale, tandis que les entreprises de 50 salariés ou plus concentrent 87,4% des salariés ayant eu accès à au moins un dispositif d'intéressement, de participation, de PEE ou de PERCO.

Aujourd'hui, la priorité est la relance de la dynamique de l'épargne salariale. En décembre dernier, le Medef a remis une série de propositions dans le cadre de la consultation pour le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) afin d'instaurer un cadre stable, lisible et incitatif tant pour les salariés que pour les entreprises.

### **L'épargne salariale en chiffres** (Source : AFG)

- Plus de 10 millions de personnes, salariés et retraités, soit 60 % des salariés du secteur privé
- 315 000 entreprises en progrès de 3% dont 310 000 PME de moins de 250 salariés
- Encours de près de 131,5 milliards d'euros
- Les versements ont dépassé 14,4 milliards d'euros en 2017 (+700 millions € par rapport à 2016) :
  - 3,8 milliards d'euros au titre de la participation ;
  - 4,9 milliards d'euros au titre de l'intéressement ;
  - 2,8 milliards d'euros au titre des versements volontaires des salariés ;
  - 2,8 milliards d'euros au titre de l'abondement des entreprises.

[Consulter le site de la Semaine de l'épargne salariale](#)

[Consulter le compte Twitter de la Semaine de l'épargne salariale](#)

[Consulter le compte LinkedIn](#)